



Compte-rendu de la séance du 26 mai 2015

Conseillers absents : Bernard KLEIN (mairie) à partir de 21h30, Matthieu STOLL, Alain SCHOTT (procuration)

Après avoir remercié les Conseillers de leur participation pour le déménagement des bureaux de la mairie et de l'agence postale et les bénévoles qui ont récolté les dons pour l'association "Une Rose, un Espoir", Monsieur le maire a quitté la salle de réunion afin que les conseillers puissent traiter le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1- Désignation d'un conseiller pour la signature d'un arrêté de permis de construire.

Monsieur le maire a réceptionné le 28 avril dernier une demande de permis de construire déposée par M Jérôme KLEIN, représentant l'EARL la Clé des Champs.

M Bernard KLEIN est le père du pétitionnaire, mais aussi membre de l'EARL.

Pour ces raisons il est nécessaire de désigner un conseiller pour la signature de la décision.

Après une vive discussion, les conseillers

- souhaitent avoir des informations sur le projet
- demandent aux membres de la commission "Voirie" de rencontrer M Jérôme KLEIN avant le prochain conseil du 11 juin
- décident de traiter ce point lors de la prochaine séance.

Après que M Denis STAHL ait exposé les différents points de vue du Conseil municipal au maire, ce dernier a quitté la séance. La suite de la réunion s'est déroulée sous la présidence de M Denis STAHL.

2- Lors de la saisie du budget communal, la **subvention annuelle** versée à l'**amicale des sapeurs-pompiers** de Gougenheim n'a malheureusement pas été enregistrée. Pour corriger cette erreur, les conseillers, à l'unanimité maintiennent le versement de **250,- €** : subvention équivalente à celle versée à toutes les associations de la commune.

3- Après avoir pris connaissance de 3 devis, les conseillers retiennent l'offre de la société Bois&Services de Gougenheim pour la réalisation d'une **cuisine équipée pour le logement** situé 2 Place de la Libération, pour un montant de 2 990,83 € HT, soit **3 359,- € TTC**.

4- Les Conseillers valident à l'unanimité le coût des travaux complémentaires à effectuer dans le logement communal d'un montant de 973,- € HT, soit **1070,30 € TTC**.

Divers :

- Les conseillers souhaitent remplacer le mobilier actuel du secrétariat de mairie : des devis seront demandés pour la prochaine séance ;
- Lors de fortes pluies, des eaux boueuses sont déversées rue du Galgenberg. Ces eaux de ruissellement proviennent en partie suite à un dysfonctionnement d'un fossé qui est comblé de sédiments. Monsieur le Président de l'Association Foncière en sera informé afin qu'un curage soit effectué dans les meilleurs délais.

Compte-rendu de la séance du 11 juin 2015

Conseillers absents : Bernard KLEIN (procuration) et Florence BISCH (procuration)

1- Avis du conseil municipal sur la demande du permis de construire déposée par l'EARL La Clé des Champs

Monsieur Laurent KRIEGER, adjoint au maire, soumet aux conseillers le projet de construction de 2 bâtiments d'élevage type "poulet Label Rouge" au lieu-dit "Ungerthal". (Près des antennes relais SFR et Orange). Chaque bâtiment accueillera 4 400 poulets, soit un total de 8 800 poulets, ceci 3,5 fois par an.

Cet élevage nécessitera le passage de nombreux camions par an.

Après avoir pris connaissance de ce projet de construction, des contraintes sanitaires, de la viabilisation du terrain et rappeler la position des élus sur différentes demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire qui ont été traitées lors de séances précédentes, **les conseillers par 11 voix : contre, 3 voix : pour et 1 abstention, donnent un avis défavorable sur le site d'implantation du projet**, pour les raisons suivantes :

- les 2 bâtiments d'élevage sont prévus sur des parcelles qui figuraient en zone agricole non constructible sur le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce PLU a été annulé le 4 juin 2013 pour vice de forme, mais le plan de zonage n'a pas été remis en cause et a été suivi depuis comme ligne directrice pour l'ensemble des décisions.

Aujourd'hui nous sommes dans l'attente du vote des conseillers communautaires pour l'éventuelle mise en place d'un PLU intercommunal dans lequel serait repris ce plan de zonage :

- ces bâtiments seraient construits en ligne de crête ce qui est contraire aux objectifs de la commune mentionnés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable notamment en ce qui concerne l'intégration paysagère et la nuisance visuelle ;
- la culture autorisée dans la surface de parcours des poulets est soit du maïs, soit du tournesol. La rotation des cultures ne sera donc plus possible avec le blé au sein du parcours. Or un assolement concerté a été mis en place entre les différents céréaliers des bassins versants afin de limiter les coulées d'eau boueuse vers le village. En effet, les torrents boueux qui se forment provoquent des dégâts considérables dont l'ampleur a conduit à 5 reprises à un arrêté préfectoral de catastrophes naturelles (1983, 1997, 1998, 1999 et 2002) ;
- la circulation des camions engendrera très certainement des nuisances sonores à travers la commune et créera aussi de l'insécurité routière dans un secteur comportant actuellement peu de passage en matière de circulation automobile et plus particulièrement de poids lourds ;
- ces camions emprunteraient une voie actuellement interdite au plus de 3,5 T sauf autorisation du maire ;
- si l'activité de l'EARL La Clé des Champs se développe par la suite, ce site pourrait contenir jusqu'à 4 bâtiments d'élevage et le nombre de poids lourds sera encore plus important.

Les élus, cependant ne sont pas contre l'extension de l'exploitation de l'EARL La Clé des Champs

Monsieur Denis STAHL a été désigné, par 13 voix pour et 2 abstentions, pour **signer l'arrêté** de ce permis de construire.

2- Le point concernant la conformité des travaux de voirie réalisés au niveau du 24 rue de Mittelhausen sera traité lors du prochain conseil municipal.

3- Les élus, à l'unanimité, décident d'augmenter d'une heure la durée hebdomadaire de travail de Mme Catherine LUX à compter du 1^{er} juillet 2015 ; la surface de nettoyage de la mairie ayant doublée.

4- Les élus, à l'unanimité, par équité envers les autres associations de la commune, ne permettent plus aux sapeurs-pompiers bénévoles de déposer leurs ordures ménagères liées à leur activité dans la poubelle de la mairie. Ces derniers, s'ils le jugent nécessaire, devront prendre une poubelle à leur charge.

5- Suite à un dysfonctionnement du répondeur du secrétariat; l'achat d'un téléphone/répondeur et d'un téléphone sans fil pour un montant de 259,86 € TTC a été validé par l'ensemble des élus.

6- Le remplacement et l'achat du mobilier pour la mairie sera vu lors du prochain conseil municipal

Prochaine séance : Vendredi 3 juillet 2015 à 20h30

Denis STAHL, 1^{er} Adjoint